



# LE MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

MAHARU 22. — N<sup>o</sup> 30.

## TE VEA NO TAHITI.

TAHITI 22<sup>e</sup> NO TIRAGE.

On s'abonne à l'imprimerie.  
Un an 10 fr. — Six mois 5 fr. — Trois mois 3 fr.  
Payables d'avance.

SEMANCHE 27 JUILLET 1860.

Abonnement fr. le ligne.  
Annonces réglées moitié prix.  
Au comptant.

### SOMMAIRE.

**PARTIE OFFICIELLE.** — États des recettes locales effectuées pendant le 2<sup>e</sup> trimestre 1860.  
**PARTIE NON OFFICIELLE.** — AVE.  
**VARIÉTÉS.** — Mort d'un drey d'Alger en 1751.  
Nouvelles locales — Mouvements du Fort de l'Espérance. — Mercatique — Tableaux d'alliage. — Observations météorologiques.  
**FEUILLETON.** — Les aventures de Télémaque.

## PARTIE OFFICIELLE.

### ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie.

#### SERVICE LOCAL.

Exercice 1860.

ÉTAT DES RECETTES LOCALES EFFECTUÉES PENDANT LE 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1860

NATURE DES RECETTES.	MONTANT.
<b>CONTRIBUTIONS SUR RÈGLES.</b>	
Prévisions pour les traités .....	4,271 58
Induits .....	4,271 58
<b>LEGACTIONS DE DROITS.</b>	
Droits de douane .....	47,952 98
Droits de navigation et de port .....	1,215 73
Droits de greffe, frais de justice, amendes, etc. ....	5,251 70
Produits de la vente des tabacs et du café d'alliage ..	1,270 00
Lettres de services appartenant au service local ..	63 92
Produits de l'agriculture .....	270 00
Produits de l'industrie des terres arables .....	281 00
<b>DIVERS PRODUITS ET RECETTES A MOUVEMENTS TITRÉS.</b>	
Recette d'assurances .....	1,801 00
Droits sur les permis de toutes sortes et cartes de circulation ..	415 00
Accessions de simple police et brevets .....	2,103 28
Quotité indigène, pour le transport du matériel ..	1,484 28
Produit du timbre local .....	5,261 44
Produits divers .....	4,420 24
Cotisations .....	37,212 00
Prélèvement sur le stock de réserve .....	47,485 00
<b>TOTAL</b> .....	332,241 24
Rapport du 1 <sup>er</sup> juillet 1860.	
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> .....	1,111,403,251 49

Approuvé, le 1<sup>er</sup> juillet 1860.  
L'Ordonnateur provisoire faisant fonctions de  
Directeur de l'Intérieur.

G. SUE.

(1) Dapt 200,000 fr. provenant de la subvention métropolitaine.

### ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie.

#### SERVICE LOCAL.

Exercice 1859.

ÉTAT DES RECETTES LOCALES EFFECTUÉES PENDANT LE 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1860

NATURE DES RECETTES.	MONTANT.
<b>CONTRIBUTIONS SUR RÈGLES.</b>	
Prévisions pour les traités .....	330 00
Induits .....	1,605 52
<b>LEGACTIONS DE DROITS.</b>	
Droits de douane .....	36 40
Droits de navigation et de port .....	1,215 73
Droits de greffe, frais de justice, amendes, etc. ....	5,251 70
Produits de la vente des tabacs et du café d'alliage ..	1,270 00
Lettres de services appartenant au service local ..	63 92
Produits de l'agriculture .....	270 00
Produits de l'industrie des terres arables .....	281 00
<b>DIVERS PRODUITS ET RECETTES A MOUVEMENTS TITRÉS.</b>	
Recette d'assurances .....	1,801 00
Droits sur les permis de toutes sortes et cartes de circulation ..	415 00
Accessions de simple police et brevets .....	2,103 28
Quotité indigène, pour le transport du matériel ..	1,484 28
Produit du timbre local .....	5,261 44
Produits divers .....	4,420 24
Cotisations .....	37,212 00
Prélèvement sur le stock de réserve .....	47,485 00
<b>TOTAL</b> .....	332,241 24
Rapport du 1 <sup>er</sup> juillet 1860.	
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> .....	1,111,403,251 49

Approuvé, le 30 Juin 1860.  
L'Ordonnateur provisoire faisant fonctions  
de Directeur de l'Intérieur.

G. SUE.

(1) Recettes locales addition de 1859 et à la Nouvelle Calédonie.  
Les crédits de la Nouvelle Calédonie en 1860 ont été de 10,000 fr.

### FEUILLETON.

LES AVENTURES

## TELEMAQUE.

Cet ouvrage, publié il y a environ cent soixante ans, est resté un modèle de la langue française. Il a été traduit dans toutes les langues Européennes. Ce qu'on en fait aujourd'hui ne peut augmenter sa réputation; mais son illustre auteur, l'archevêque de Cambrai (archevêque français), dont la charité et les vertus ont tant honoré l'épiscopat français, se serait sans aucun doute intéressé à voir ses pensées reproduites devant la population Tahitienne.

#### LIVRE PREMIER.

Calypso (1) ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse (2) sans sa douleur, elle se trouvait malheureuse d'être immortelle. Sa grotte ne résoutait plus de son chant; les nymphes (3) qui la servaient cessèrent lui parler. Elle se promenant souvent seule sur les gazons fleuris dont un

(1) Calypso, fille de Déméter et de Thémis, était, par son alliance, immortelle et déesse.

(2) Ulysse, roi d'Ithaque, fils de Laërte et père de Télémaque.

(3) Nymphes, jeunes filles immortelles qui servaient les déesses, et étaient chargées de leur culte. Celles des bois et des champs étaient souvent en grande nombre.

### PARAU RH AAMU

TE MAU PARAU NO TE TERE

## TELEMAQUE.

O teinehi paraua tei nenei e hia ra. i na mahatifi hoo haere e e oee aheru i mahi aere, ua ma matie mai i te e hoo mau no tei reo farani. Ua iriti hia taua-paraua nei i roto i te mau reo Europa aha. E ure hui e rahi atu à tonu paraua; tui e rave, hia nei i teinehi mahana: Aroa taha taata taioero tu, o tei papai i teinehi parau, te Episkopo rahi no Cambrai (Episkopo farani) o tei itoio roa i te mau ohupa aroha e te mahi, i hanahana roa iana te hui Episkopo farani, eia ta e o nei i te poupara i te hui roa i tonu mau manao i tu hui rahi hia i tonu i te Aro o te Tahiti oei.

#### BOKA MAHAMU.

Aere rou'ura (1) Calypso i na roa i te reva roa (2) Ulysse. E no te rahi roa o tonu manui aua, ure roa aere oia i te mea e e hoo tahiti ore tonu. Aere aha te reo ue i pinidani mai i roto i tonu aua; e aha'ura hoi te mau (3) papai i paraparaua mau iana. E tu i ra oia

(1) Calypso, te tamahua e te oia e te mea o te Thetis e ua tonu hoo taua nei, iroa aha nei e te mea mahi aua, e e aha.

(2) Ulysse, te oia o hui e te mea papai aua, e aha hui no Te-

(3) Nymphes, hui nei e te mea mahi aua, e ua hoo hui e hui iana hui hui. E hui nei i te mau manao, e hui nei i te mau manao, e hui nei i te mau manao, e hui nei i te mau manao.

PARTIE NON OFFICIELLE

Le Commandant Commissaire Impérial, engage toutes les personnes (Tahitiennes ou Autres) qui voudraient être élevés comme interprètes, à présenter leurs titres au Bureau de la Majorité.

L'Ordonnateur provisoire.

A l'honneur d'informer le public, qu'il sera procédé, chaque mois, à partir du 1er août prochain, à la vente aux enchères publiques, par les soins du Domaine, des fermiers provenant des transports généraux.

Il sera également procédé, à la même époque, à l'adjudication de la coupe des herbes des remparts de l'Est, jusqu'au 31 décembre de cette année.

Les offres seront reçues au secrétariat de l'Ordonnateur, où les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges.

Le dernier délai pour la présentation des offres est fixé au 24 juillet 1860, à deux heures de relevée.

L'Ordonnateur provisoire porte à la connaissance de M. M. les résidents de Taïti que les caisses du trésor sont fermées le 25 du présent mois, jusqu'au 1er août 1860.

VARIÉTÉS.

MORT D'UN DEY D'ALGER EN 1754.

Sous ce titre, M. Paul-Eugène Bache vient de publier, dans l'Echo d'Oran, une curieuse étude qui fait bien connaître ce qu'était, il y a cent ans, cette Algérie où flotte glorieusement aujourd'hui le drapeau de la France, et d'où s'élançaient alors de redoutables pirates qui pillaient les navires européens et réduisaient les Chrétiens en esclavage. Nous empruntons à ce travail quelques passages qu'on lira peut être avec intérêt. Voici ce que dit M. Bache, au début de son premier article:

« Décidément, ceux qui travailleront à l'histoire de l'Algérie auront tout profit à pointer dans les annales de Provence. Les relations de commerce, établies pendant plus de cinq siècles entre la France méridionale et la côte Barbaresque, ont amené des événements curieux à étudier. Bien que la Méditerranée fût alors infestée par la piraterie, peut-être même à cause de cela, ces événements, d'un haut intérêt pour les deux pays et qui leur ont en quelque sorte servi de liens, fourniront d'excellents matériaux à l'histoire: il ne s'agit que de les chercher et de les retrouver.

« Quand à nous, nous y aperçûmes tous nos seins, et c'est à cette persistance de notre part qu'on devra le nouvel épisode que nous allons raconter. Après les archives de l'Hôtel-de-ville de Toulon, celles de la chambre de commerce de Marseille, que nous avons également mises à contribution par intermédiaire, firent les frais du récit.

printemps éternel bordait son lit; mais ces beaux lieux, loin de modérer sa douleur, ne faisaient que lui rappeler le triste souvenir d'Ulysse, qu'elle y avait vu tant de fois auprès d'elle. Souvent elle demeurait immobile sur le rivage de la mer, qu'elle arrosait de ses larmes; et elle était sans cesse tournée vers le côté où le vaisseau d'Ulysse, fendant les ondes, avait disparu à ses yeux.

Tout à coup elle aperçut les débris d'un navire qui venait de faire naufrage, des bancs de rameurs mis en pièces, des rames écartées et la sur le sable, un gouvernail, un mât, des cordages flottant sur la côte: puis elle découvrit de loin deux hommes, dont l'un paraissait âgé; l'autre, quoique jeune, ressemblait à Ulysse. Il avait sa douceur et sa fermeté, avec sa taille et sa démarche majestueuse. La desse comprit, que c'était Télémaque, fils de ce héros: mais quoique les dieux surpassent de loin en connaissances tous les hommes, elle ne put découvrir qui était cet homme, respectable dont Télémaque était accompagné. C'est que les dieux supérieurs cachent aux inférieurs tout ce qu'il leur plaît; et Minerve (1), qui accompagnait Télémaque sous la figure de Mentor, ne voulait pas être connue de Calypso.

« Cependant Calypso se réjouissait d'un naufrage qui mettait dans son lit le fils d'Ulysse, si semblable à son père. Elle s'avance vers lui; et sans faire semblant de savoir qui est: D'où vous venez, lui dit-elle, cette témérité d'aborder en mon île? Sachez, jeune étranger, qu'on ne vient point impunément dans mon empire. Elle

(1) Minerve, déesse de la sagesse, fille de Jupiter, le plus grand des dieux.

PARAU PARAU E ERE TA TE HAU.

Te parau ata nei te Tomana te Avahua o te Emepetā, i te taata'oto (to Tahiti e to te mau vaihi e'oto) tei hinasaro i te toroa auvaha faate parau ra, e haere mai e faate i' ta raiou parau iana noi, i te fare toroa o te Eā. 2:3

Afin d'éclaircir le lecteur sur la source authentique à laquelle nous avons encore puisé, disons tout de suite que le document historique qui va suivre, portant la date du 12 décembre 1754, a été impudemment découvert dans les archives de la chambre de commerce de Marseille, où il était enfoui sous la poussière de l'oubli. Sur la dernière page du manuscrit, on lit la note suivante: « Relation de la mort du Dey, et de l'installation de son successeur, reçue avec la lettre du S' Germain, chancelier, du 17 e du dit mois. » Le mot chancelier désigne ici le consul de Marseille qui était alors en exercice à Alger.

Plus loin, M. Bache ajoute:

« Ce document, nous allons en donner la transcription exacte et textuelle, sans rien changer au style ni à l'orthographe du temps. Rappelons toutefois que l'événement qu'il relate s'est passé le 11 décembre 1754, et que c'est six jours après, le 17, que Germain lui en transmit la narration à ses commettants de Marseille. Jamais récit d'un témoin oculaire, tout en ayant le mérite de l'impromptu, n'a été plus digne de confiance.

« Voici maintenant le texte même de cette relation:

« Hier (1), à sept heures du matin, le Dey d'Alger fut assassiné sur son thronne par un soldat albanais, résident à Alger depuis trois années, homme qui paraissait fort dévot, puisqu'il étoit marabout.

« Le casanard a été de même assassiné par un autre soldat du même comploit.

« Le soldat albanais, nommé Azouzo Aly, entra dans la maison du roy pour recevoir la paye ordinaire que le gouvernement lui fit deux en deux lunes, à la milice, le dey présent.

« Chaque conjuré avait caché sous son burnas trois pistolets et un sabre.

« Azouzo Aly s'avançant le premier vers le dey pour lui baiser la main, lui plongea un coup de poignard; le dey, ainsi frappé, se leva, et reçut encore un coup de pistolet et un coup de sabre qui le firent tomber à dix pas de son thronne.

« Dans le temps que le dey tomba mort, un soldat du nombre des cinq conjurés donna un coup de sabre sur la teste du casanard, lui coupa la main gauche, lui fendit la droite et lui lâcha un coup de pistolet à la gorge.

« Azouzo Aly s'étant saisi du turban du dey mort, il s'assit sur le thronne et dit: Je suis roy d'Alger, tous les troubles seront finis, le soldat sera heureux et la course y triomphera. Fugement la paye de ses laimes (c'est-à-dire de 25 s.) de plus pour chaque deux mois; et puis ayant levé le sabre, s'adressant aux quatre écrivains se-

(1) 11 décembre 1754.

i te tori haere e'oto rāi hōa. He tūmā i te māra e'oto e te haati i taua fenua ra; aia ro'ū i ra toa o to marūi noa e te hahaeera na taua vaihi rāi matai ra, te haatou noa ra hoi tei reira i taua manano ta Ulysse, o tana ia i te paeine i pihoho ā taua. E ta ia hoi oia mai te haaitūi oia i te pae tahatai ra, o te faarairari hia e ana i toa ra teimata, e e fana i toa mata i te paeau, tei reira te pahii i haere hia e Ulysse ra, te moe e ra ta i te toa mata.

E reira ho ra toa te ira, e te panā rāi raas no te-hoe pahii i parari, te naho ra o te toa hoi ra, u hausha e ia; te ma'i hoer ra hoi te vai haere noa ra: ia i oia i te oia, te tira e to taurā te vaiu ra ia i te pae tahatai; e reira ihora toa te ira i te toopiti pou taata i te atea e; tehoer ra, hapehia ia e, erua; arca tetahi, aia noa hoi ā oia, te au mata ra toa hui ā Ulysse. Tei taata'oto hoi toa buru maru e te reie, toa hoi roa e te hui hausha. He atara taua atua vaihue ra, e o Telemaque fera, te famaiti a taua ailo ra; hape noa' i ra te ite o te mau atua i te hio i te hui o te taata i te atea e ra, aore roa'ū i itea noa hie'ā taua taua taata aore e pae mai ia Telemaque ra. No te mea ra ia e, te huna ra te mau atua mana e i te mau mea'ū na ratou i hinasaro, eiaha ia itea hia e to mau atua rāi ihō: e aia hoi (1) Minerve, o tei pae ia Telemaque mata te hui o mentor ra; hinasaro e, ia itea hia mai toa hui e Calypso.

Oaou ros sera ra. Calypso i te parari ra o taua pahii ra, i te mai ai hoi taua famaiti a Ulysse ra, o e ai roa

(1) Minerve. Te atua vaihue no te ira e tamahine mo Jupiter, te haati i te toa mata.





Année 1748.....	4003. capifs.
1749.....	950 »
1750.....	1063 »
1751.....	4773 »
1752.....	609 »
1753.....	632 »
1754.....	191 »

Ce qui donne pour un espace de sept ans seulement (1748 à 1754), le total de 6,621 chrétiens capturés par les Algériens.

Il était d'usage que les pachas d'Alger envoyassent, une ou plusieurs fois, pendant le cours de leur règne, des cadeaux ou étrennes au Sultan de Constantinople, dont ils recevaient l'investiture.

Voici la liste des cadeaux que l'Oukil el Haraj de la marine d'Alger fut chargé, de la part de Mohamed-Pacha, de porter à la Sublime-Porte en 1751 : 40 grande tapis du Sahara; 15 couvertures en drap broché; 40 fusils de luxe; 40 paires de pistolets avec ornements en corail; 10 bandoulières de cuir ouvragés; 40 gibernes; 40 ceintures enrichies; 10 poudriers en or et en argent; 45 cartouchières avec leurs bandières; 45 ceintures soie et or; 450 bourses à tabac, soie et or; 20 haïcks (couvertures) rouges de Temcon, et 30 de biskara avec bordure en or et frange de soie (chacun de ces haïcks avait quatorze cordes de bagoune sur trois cordes de large); 27 haïcks blancs et légers pour femmes (ces haïcks, dit-on, furent faits par les nègres); 2 pavillons brodés en or sur bournous en soie; 15 ceintures de dessous; 20 douzaines de calottes (châchis) de Tunis; 75 chapelais en corail; 2 chapelais en aubure; 1 chapelain en ivoire pour le sultan; dix montres, dont une enrichie de pierres, pour le sultan; 1 bague en diamant pour le sultan; 1 paire de pistolets, montés en or et ornés de perles fines, destinée au sultan de l'univers; 30 peaux de lion; 15 lions; 4 perroquets; 16 esclaves nègres, bien vêtus, dont un né à Alger et un autre dans l'Est; 35 nègresses du soudan, sveltes, bien vêtues; 2 nègres eusoques; 69 esclaves mécréants (chrétiens). — Mohamed-Pacha remit, en outre, sur sa cassette particulière, 16,000 mahboub d'or (84,800 fr.) et 2,000 dinars d'or (10,800 fr.) pour être affectés à des achats de bronze. Une somme de 5,000 sultans d'or fut affectée aux frais du voyage. Le bâtiment destiné à transporter ces cadeaux à Constantinople fut loué moyennant la somme de 4,733 f. dont le capitaine toucha moitié pour sa part.

« Que dire après cela ? L'agha fut proclamé dey d'Alger, sous le nom d'Ali-Pacha-Melmanki. Il fit, avec bonheur, la guerre contre Tunis, et scabré d'outrages nos consuls. L'escadre de chevalier Fabey vint, en 1766, l'obliger à des excuses humiliantes. Il mourut de mort naturelle, après onze ans de règne (1774). »

**BÂTIMENTS SUR RADE.**

- DE COMMERCE.
- 20, juin. La corvette de guerre de S. M. B. Calypso, commandée par M. Montrésor, capitaine de vaisseau.
- DE COMMERCE.
2. juin. Trois-mâts barque Français *Fort de France*, 301 ton. cap. Berny, en partance pour Valparaiso.
27. de. Trois-mâts français *Denis-Affre*, de 407 ton. cap. Hurvy, au déchargement.
3. juillet. Goëlette du Protectorat *Margaret*, de 32 ton. cap. Snou.
7. de. Goëlette du Protectorat *Étinde*, de 23 ton. patron Kangaloro.
12. de. Goëlette du Protectorat *Julia*, de 120 ton. cap. Lemoine.
17. de. Trois-mâts barque Hambourgeois *Edouard et Élica*.
17. de. Goëlette du Protectorat *Tortue*, de 18 ton. patron Oupa.
18. de. Brig-goëlette Anglais *Musford*, de 19 ton. cap. Raë.
18. de. Goëlette de Borabora *Man-Pais*, patron Papara.
- Mouvements du Port de Papete, du Jeudi 12 au Jeudi 19 juillet 1860.
- NAVIRES EN COMMERCE ENTRÉS.
17. juillet. Trois-mâts barque Hambourgeois *Edouard et Élica*, venant de New-Castle, (Australie) charge de charbon de terre destiné pour Sao-Francisco; ce navire fera voile pour sa destination au premier jour.
17. de. Goëlette du Protectorat *Étinde*, de 14 ton. venant des Tuamotus.
18. de. Brig-goëlette Anglais *Musford*, venant de la côte du Pérou avec un chargement de Guano, destiné pour Hobart-Town.
18. de. Goëlette *Man-Pais*, venant de Borabora, patron Papara.
- SORTIS.
15. de. Brig-goëlette Châten *Pacouilla*, de 150 ton. cap. Harrison, pour Valparaiso.
19. de. du Protectorat *William*, cap. Lea, allant aux Tuamotus.

**Mercuriale du 12 au 17 Juillet 1860.**

Pain.	10 fr. 80	le ko.
Farine.	70 fr.	les 100k.
Bœuf frais.	1 fr. 20	le kv. 1 <sup>er</sup> choix.
Lard frais.	1 fr. 20	le kv. 1 <sup>er</sup> choix.
Oeufs.	2 fr. 50	la dz.
Légumes.	1 fr.	le paquet de 5.
Poissons.	1 fr.	le paquet de 5.

Certifié véritable  
Le Commissaire de Police  
Ludger.

Vu: Pour le Directeur des affaires Européennes en tournée et par ordre,  
E. Guillaumont.

**ÉTAT DES BESTIAUX.**

Abattus à Papete, du 12 au 17 Juillet 1860.

DATE DE L'ABATTAGE.	NOM DES BOUCHERS.	NOM DES PROPRIÉTAIRES.	LÈVE ou RÉSPANCE.	ESPÈCE des bestiaux.	Nombre.	MARQUES.	OBSERVATIONS.
12 Juillet.	Johnston.	Séger.	Papara.	Taureau	1	M. A.	
12	Artiques.	Manuana.	Papara.	Veu	1	M.	
13	Johnston.	Johnston.	de.	Bœuf	4	L. J.	
13	Georget.	Maiui.	de.	de.	4	M.	
14	Johnston.	Darling.	Mabuana.	Taureau	1	A. D.	
14	Georget.	Administration.	de.	de.	4	un autre.	
15	Johnston.	Darling.	Papara.	de.	1	A. D.	
15	Georget.	Manuana.	de.	de.	1	M. A.	
15	Artiques.	On.	Papara.	Vache	1	O. R.	
16	Georget.	Administration.	Papete.	de.	1	D.	
17	Johnston.	Samuel Henry.	Papara.	de.	1	O. H.	
17	Artiques.	Metuathaha.	Mabuana.	Taureau	4	R.	
18	Johnston.	Johnston.	Papara.	Bœuf	1	L. J.	
18	Georget.	Apâ.	Vairao.	de.	1	14	

Papete, le 19 Juillet 1860.  
Le Commissaire de Police,  
Ludger.

Pour le Directeur des Affaires Européennes en tournée et par ordre,  
E. Guillaumont.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 13 au 20 Juillet 1860.**

DATES.	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE.		TEMPÉRATURE.			Moyenne du jour.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	à 6 h. du m.	à 4 h. du s.	Moyenne.			
V. 13 J.	764,0	1,3	23,4	28,7	25,9	25,3		N.O
S. 14	760,7	4,7	22,9	29,5	26,5	28,3		N.O
D. 15	760,7	4,4	22,4	29,3	25,9	26,5		N.N.O
L. 16	764,5	0,8	19,4	29,0	22,7	23,6	24,=4,	N.O
M. 17	768,9	1,4	19,8	30,2	24,5	24,2		N.O
M. 18	764,6	1,4	21,0	28,2	24,6	24,4		N.O
J. 19	764,8	1,4	22,2	29,6	25,9	25,2		O.N.O

L'imprimeur Gérant, J. ADÉLAIR.  
Typographie du Gouvernement, Papete.